

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE RECRUTEMENT

### Campagne d'affectation 2023:

- Les différentes formations post 3<sup>ème</sup> concernées
- Le recrutement post 2<sup>nde</sup> en BMA (Brevet des Métiers d'Art)

### 1.1. Formations Éducation Nationale :

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>C.A.P. Agent de sécurité</b><br/><i>Lycée Polyvalent Georges Pompidou – CASTELNAU LE LEZ</i><br/><i>Lycée Professionnel Gaston Darboux – NIMES</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p><b>Annexe 1</b></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Baccalauréat Aéronautique</b><br/><i>Lycée des Métiers Frédéric Mistral – NIMES</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p><b>Annexe 2</b></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Baccalauréat Professionnel Conducteur transport routier marchandises</b><br/><i>Lycée Professionnel Ernest Ferroul – LÉZIGNAN-CORBIÈRES</i><br/><i>Lycée Professionnel Jules Raimu - NIMES</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>Annexe 3</b></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Baccalauréat Professionnel Métiers de la sécurité</b><br/><i>Lycée Professionnel Jules Fil – CARCASSONNE</i><br/><i>Lycée Polyvalent Georges Pompidou – CASTELNAU LE LEZ</i><br/><i>Lycée Polyvalent Simone Veil – GIGNAC</i><br/><i>Lycée Professionnel Gaston Darboux – NIMES</i><br/><i>Lycée Polyvalent Aristide Maillol – PERPIGNAN</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p><b>Annexe 4</b></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>2<sup>nde</sup> GT sections binationales : ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC</b><br/><i>Lycée Polyvalent Germaine Tillion – CASTELNAUDARY</i><br/><i>Lycée Général et Technologique Docteur Lacroix – NARBONNE</i><br/><i>Lycée Général et Technologique Alphonse Daudet – NIMES</i><br/><i>Lycée Général et Technologique Albert Camus – NIMES</i><br/><i>Lycée Polyvalent Jacques Prévert – SAINT CHRISTOL LES ALÈS</i><br/><i>Lycée Général et Technologique Georges Clémenceau – MONTPELLIER</i><br/><i>Lycée Polyvalent Jules Guesde – MONTPELLIER</i><br/><i>Lycée Général et Technologique Jean Moulin – PEZENAS</i><br/><i>Lycée Général et technologique Chaptal – MENDE</i><br/><i>Lycée Général et Technologique Arago – PERPIGNAN</i></li> </ul> | <p><b>Annexe 5</b></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>2<sup>nde</sup> GT, sections internationales BFI* Espagnol / Anglo-américain / Arabe / Chinois</b><br/><i>Lycée Général et Technologique Joffre – MONTPELLIER</i><br/><i>Lycée Polyvalent Jules Guesde – MONTPELLIER</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p><b>Annexe 6</b></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>2<sup>nde</sup> GT à horaires aménagés Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse</b><br/><i>Lycée Général et Technologique Georges Clémenceau – MONTPELLIER</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p><b>Annexe 7</b></p> |

\*BFI : Baccalauréat Français International

## ● Baccalauréat Professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne »

L'attention des candidats et de leur famille est appelée sur l'exigence d'être à jour de certains vaccins pour pouvoir effectuer les stages en structures d'accueil (stages obligatoires pour valider la formation). Il s'agit du DTP, du BCG et de l'Hépatite B. Par ailleurs, une vaccination COVID-19 à jour est susceptible d'être demandée sur certains lieux de stage.

## ● Brevet des Métiers d'Art (BMA)

Lycée Polyvalent C. Gide – UZÈS

Lycée Professionnel F. Mistral – NIMES

Lycée Professionnel F. Léger – BÉDARIEUX

## Annexe 8

### 1. 2. Formations maritimes :

L'intégration sur des formations maritimes dispensées par le **lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète** est conditionnée par l'obtention d'un certificat médical qui ne peut être délivré que par un médecin des gens de mer.

**RDV au Service Santé des Gens de la Mer de Sète, au 04 67 46 33 28.**

Du fait qu'il n'y a qu'un seul praticien dans la région, les délais d'attente peuvent être importants.

### 1.3. Formations agricoles :

## ● Baccalauréat Professionnel Agricole « Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique »

Les candidats doivent avoir satisfait les tests d'entrée (épreuve d'équitation, épreuve d'endurance, entretien de motivation) organisés par les établissements pour être autorisés à candidater sur cette formation.

Le niveau de pratique de l'équitation requis est le galop 5.

Ces tests auront lieu en avril / mai (contacter l'établissement d'accueil au plus tard fin mars pour s'inscrire aux tests d'entrée).

Dans la mesure où la réussite au test est une condition nécessaire mais pas suffisante pour être recruté et qu'elle peut être influencée par des facteurs extérieurs (stress, niveau du cheval...), le fait d'avoir satisfait au test dans au moins un des deux établissements autorise la candidature de l'élève sur l'un et/ou l'autre établissement, sans préjuger des résultats de l'affectation.

Les tests sont organisés à des dates différentes pour permettre une seconde chance aux candidats qui auraient échoué.

## ● Baccalauréat Professionnel Agricole « Service aux Personnes et aux Territoires »

L'attention des candidats et de leur famille est appelée sur l'exigence d'être à jour de certains vaccins pour pouvoir effectuer les stages en structures d'accueil (stages obligatoires pour valider la formation).

Il s'agit du DTP, du BCG et de l'Hépatite B. Par ailleurs, Une vaccination COVID-19 à jour est susceptible d'être demandée sur certains lieux de stage.

D'autres formations ont vu s'établir un certain nombre **d'usages** au cours des années : accueil sur RDV, Journées Portes Ouvertes, mini-stages.

Ces actions spécifiques permettent également aux établissements d'accueil d'apprécier la pertinence des candidatures des élèves.

**Il leur est possible de communiquer leurs conclusions aux établissements d'origine** pour chaque élève reçu, au moyen **de la fiche de liaison** fournie par la DRAIO\* (cf **Annexe 9**).

Ces informations éclaireront les membres de l'équipe éducative pour formuler leur avis sur une candidature lors du conseil de classe (1 fiche par vœu).

\*DRAIO : Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

## C.A.P. Agent de sécurité

### CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à ce CAP requiert des aptitudes particulières qui pourront être appréciées au cours d'un entretien.

### DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Le dossier spécifique de candidature devra être retiré ou téléchargé sur le site de l'établissement **à partir du vendredi 17 février 2023.**

- **Lycée Professionnel Gaston Darboux - Service scolarité**  
**7 rue Jules Raimu - CS 23024**  
**30908 NIMES CEDEX 2 - 04 66 62 90 30** (secrétariat élèves poste 392)  
<https://www.lyc-darboux-nimes.ac-montpellier.fr>
- **Lycée Polyvalent Georges Pompidou – Secrétariat du DDFPT**  
**351 avenue de Lattre de Tassigny**  
**34170 CASTELNAU LE LEZ – 04 67 02 99 10**  
<https://www.lyc-pompidou-castelnaulelez.ac-montpellier.fr>  
(rubrique inscriptions)

Date limite de retour du dossier à l'établissement demandé : **vendredi 14 avril 2023** délai de rigueur.

### ATTENTION : UNE SEULE CANDIDATURE POSSIBLE

**soit au Lycée Professionnel G.Darboux, soit au Lycée Polyvalent G. Pompidou.**

### ENTRETIEN

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien individuel qui aura lieu **entre le mardi 9 mai et le vendredi 26 mai 2023.**

### AFFECTATION

La liste des candidats avec les avis de la commission d'examen des candidatures sera transmise à la DRAIO\* pour le **vendredi 2 juin 2023.**

Elle sera prononcée fin juin par le DASEN\* à l'issue des procédures générales d'affectation.

### **ATTENTION !**

**Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2<sup>nd</sup>e GT, spécifique ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP.**

\*DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

\*DRAIO : Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

## Baccalauréat Professionnel Aéronautique

### DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être retiré ou téléchargé sur le site de l'établissement à **partir du mardi 7 mars 2023** :

**Lycée des Métiers Frédéric MISTRAL**

457, ancienne route de Gènerac

BP 17149 -30913 Nîmes Cedex 2

Tél 04 66 04 72 72

<https://www.lyceemistralnimes.net/>

Date limite de retour des dossiers à l'établissement demandé : **vendredi 7 avril 2023** délai de rigueur.

### ENTRETIEN

Une commission examinera les dossiers et émettra un avis sur les candidatures. Les dossiers seront transmis par l'établissement à la DRAIO\* pour saisie de l'avis **pour le vendredi 2 juin 2023 au plus tard**.

### AFFECTATION

Elle sera prononcée fin juin par le DASEN\* à l'issue des procédures générales d'affectation.

### **ATTENTION !**

***Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2<sup>de</sup> GT, spécifique ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP.***

\*DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

\*DRAIO : Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

## Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier

La note de service n°82-285 du 8 JUILLET 1982 (B.O. n° 29 du 22 JUILLET 1982) prévoit **un contrôle médical obligatoire pour tous les élèves qui souhaitent s'orienter vers la formation de conducteur routier**. Les modalités d'application suivantes ont été définies.

Cette visite obligatoire, sera faite si possible par le médecin en charge de l'établissement scolaire où se trouve l'élève (à défaut par le médecin généraliste) qui établira un certificat médical, précisant si l'élève est apte ou inapte, à la profession de conducteur routier.

Dès que le chef d'établissement a connaissance d'une candidature à cette spécialité, il doit en avertir le médecin.

Les visites médicales doivent être effectuées **avant le vendredi 14 avril 2023** pour qu'un dialogue avec les familles puisse être repris en cas d'inaptitude, sous la responsabilité du chef d'établissement et avec le concours du Psychologue de l'Éducation Nationale.

### LES CRITÈRES OBLIGATOIRES DE SÉLECTION

- L'assurance d'une acuité visuelle totale de 16/10 minimum pour les deux yeux, à la condition d'un minimum de 6/10 pour un œil, en vision corrigée, soit :

10/10 et 6/10  
9/10 et 7/10  
8/10 et 8/10

- Les résultats d'un examen clinique attestant que le candidat ne présente aucun signe pathologique du rachis.

Un contrôle radiologique ne sera demandé à l'élève qu'en cas de doute quant à l'existence d'une pathologie éventuelle du rachis.

## Baccalauréat Professionnel Métiers de la sécurité

### DOSSIER SPÉCIFIQUE DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être retirés ou téléchargés sur le site de l'établissement à **partir du vendredi 17 février 2023**.

- Pour les candidats résidant dans l'**Aude** au :

**Lycée Jules Fil - Service scolarité**

Boulevard Joliot-Curie – CS 50076

11890 CARCASSONNE cedex 9 – 04 68 47 82 66 – [www.lyceejulesfil.com](http://www.lyceejulesfil.com)

- Pour les candidats résidant dans le **Gard** ou en **Lozère** au :

**Lycée Professionnel Gaston Darboux - Service scolarité**

7 rue Jules Raimu - CS 23024

30908 NIMES CEDEX 2 - 04 66 62 90 30 (secrétariat élèves poste 392)

<https://www.lyc-darboux-nimes.ac-montpellier.fr>

- Pour les candidats résidant dans l'**Hérault** **1 SEUL DOSSIER** à déposer :

**Lycée Polyvalent Georges Pompidou – Secrétariat du DDFPT**

351 avenue de Lattre de Tassigny

34170 CASTELNAU LE LEZ – 04 67 02 99 10 –

<https://www.lyc-pompidou-castelnaulelez.ac-montpellier.fr> (rubrique inscriptions)

**OU**

**Lycée Polyvalent Simone Veil – Secrétariat du DDFPT**

198 avenue Arnaud Beltrame

34150 GIGNAC – 04 99 66 11 05 –

<https://simone-veil-gignac.mon-ent-occitanie.fr/>

- Pour les candidats résidant dans les **Pyrénées Orientales** au :

**Lycée Polyvalent Aristide Maillol**

73 avenue Pau Casals – BP 30544

66005 PERPIGNAN Cedex – 04 68 52 65 65 –

<https://www.lyc-maillol-perpignan.ac-montpellier.fr>

Date limite de retour des dossiers à l'établissement demandé : **vendredi 14 avril 2023** délai de rigueur

### ENTRETIEN

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien individuel qui aura lieu **entre le mardi 9 mai et le vendredi 26 mai 2023**.

### AFFECTATION

La liste des candidats avec les avis de la commission d'examen des candidatures sera transmise à la DRAIO\* pour le **vendredi 2 juin 2023**. Elle sera prononcée fin juin par le DASEN\* à l'issue des procédures générales d'affectation.

### **ATTENTION !**

**Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2<sup>nde</sup> GT, spécifique ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP.**

## Seconde Générale et Technologique Sections binationales ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC

La note de service NORMANE 1104736 N du 14 février 2011 (Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative) rappelle que :

- ▶ Les conditions d'admission dans les sections binationales sont définies par les textes réglementaires, en particulier les arrêtés suivants :
  - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du Baccalauréat et du diplôme *Allgemeine Hochschulreife*.
  - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du Baccalauréat et du diplôme du *Bachillerato*.
  - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du Baccalauréat et du diplôme de *l'Esame di Stato*.
- ▶ Le recrutement des élèves dans ces sections se fait au regard :
  - des résultats scolaires enregistrés dans la langue considérée.
  - de l'expérience de la pratique de la langue que peut avoir l'élève.
  - des avis motivés de l'enseignant de langue concerné et du Professeur Principal.

### Section ABIBAC (préparation du double Bac français-allemand)

#### • **Lycée Docteur Lacroix – Narbonne**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée :

<http://www.lyc-lacroix-narbonne.ac-montpellier.fr/> rubrique "offre de formation" ou demandé au collège d'origine et sera adressé **par ce dernier avant le vendredi 12 mai 2023** au :

*Lycée Docteur Lacroix  
Rue Gay Lussac  
11100 NARBONNE*

**Journée Portes Ouvertes spécifique le : samedi 11 mars 2023, de 9 h 00 à 12 h 00.**

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au Lycée Lacroix **entre le lundi 22 mai et le mardi 23 mai 2023** (sur convocation personnelle).

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* de l'Aude **pour le vendredi 2 juin 2023 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

#### • **Lycée Alphonse Daudet – Nîmes**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du Lycée :

[www.lyceedaudet.fr/](http://www.lyceedaudet.fr/) rubrique « spécificités de l'établissement », « section ABIBAC » et sera adressé par courrier **avant le vendredi 12 mai 2023** à :

*Lycée Alphonse Daudet  
3 boulevard Victor Hugo  
30039 NIMES CEDEX*

**Journée Portes Ouvertes spécifique le : samedi 11 mars 2023.**

Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* du Gard **pour le vendredi 2 juin 2023 au plus tard.** L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

\* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

\* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

- **Lycée Georges Clemenceau – Montpellier**

Une réunion de présentation de la section ABIBAC aura lieu **le lundi 30 janvier 2023 à 18h** au lycée.

Le dossier de candidature sera disponible au téléchargement à partir du **mercredi 8 mars 2023** sur l'ENT du lycée : <https://georges-clemenceau.mon-ent-occitanie.fr>

Il devra être retourné au lycée **pour le vendredi 12 mai 2023 au plus tard** :

**1) soit par voie postale à l'adresse suivante :**

Lycée Georges Clemenceau – secrétariat de scolarité  
31 avenue Georges Clemenceau  
34060 MONTPELLIER

**2) soit par mail à : [ce.0340039h@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340039h@ac-montpellier.fr)**

La liste des candidats retenus par la commission de sélection sera transmise à la DSDEN\* de l'Hérault pour le **vendredi 2 juin 2023 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

**Section BACHIBAC (préparation du double Bac français-espagnol)**

- **Lycée Germaine Tillon – Castelnaudary**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <https://germaine-tillon.mon-ent-occitanie.fr/>

ou demandé au collège d'origine et **sera adressé avant le vendredi 21 avril 2023** par courrier à :

*Lycée Germaine Tillon  
Secrétariat de direction – candidature BACHIBAC  
1 avenue du campus Jean Durand  
BP 51301  
11493 Castelnaudary Cedex*

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au Lycée sur convocation personnelle des candidats.

La liste des candidatures retenues sera transmise à la DSDEN\* de l'Aude **pour le vendredi 2 juin 2023 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Albert Camus – Nîmes**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du Lycée : <https://www.lyc-camus-nimes.ac-montpellier.fr> ou demandé au secrétariat du Lycée et sera adressé **avant le vendredi 12 mai 2023** au

*Lycée Albert Camus – Secrétariat élèves  
BP 7069 – 51 avenue Georges Pompidou  
30911 NÎMES*

**Journée Portes Ouvertes Pré-Bac le : 11 mars 2023.**

La liste des candidatures retenues sera transmise à la DSDEN\* du Gard **pour le vendredi 2 juin 2023 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

\* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

\* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

- **Lycée Jacques Prévert – Saint Christol-lès-Alès**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du Lycée (ou demandé au collège d'origine):

<https://jacques-prevert.mon-ent-occitanie.fr/>

Il devra être adressé **avant le mercredi 19 avril 2023** par courrier au :

Lycée Jacques Prévert  
Secrétariat élèves  
Candidature BACHIBAC  
1 place Lucie Aubrac  
30380 ST-CHRISTOL LEZ ALES

La liste des candidatures retenues sera transmise à la DSDEN\* du Gard **pour le vendredi 2 juin 2023 au plus tard**.  
L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Jules Guesde – Montpellier**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : [www.julesguesde.fr](http://www.julesguesde.fr) **avant le vendredi 7 avril 2023** et sera adressé **avant le vendredi 14 avril 2023 dernier délai** par courrier au :

Lycée Jules Guesde  
Pôle élèves - section BACHIBAC  
110 avenue de Lodève  
CS 89004  
34060 MONTPELLIER CEDEX 2

**Journée Portes ouvertes spécifique** à la section BACHIBAC le **mercredi 29 mars 2023 à 14h**.

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au Lycée Jules Guesde **du lundi 15 au mercredi 17 mai 2023** (sur convocation personnelle).

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* de l'Hérault pour le **vendredi 2 juin 2023 au plus tard**.  
L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Jean Moulin – Pézenas**

Le dossier de candidature sera disponible au téléchargement **début janvier 2023** sur l'ENT du Lycée :

<https://jean-moulin-pezenas.mon-ent-occitanie.fr/>

Il devra être adressé **avant le vendredi 14 avril 2023** par mail ([ce.0340059e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340059e@ac-montpellier.fr)) ou par courrier à :

Lycée Général et Technologique Jean Moulin  
Secrétariat de la scolarité  
1 avenue Vidal de la Blache  
34120 PEZENAS

**Journée Portes Ouvertes spécifique le : samedi 11 mars 2023 de 9h à 12h**

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au Lycée **les mercredis 10 et 17 mai 2023** (sur convocation personnelle).

Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* de l'Hérault pour le **lundi 22 mai 2023 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

\* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

\* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

- **Lycée Jean-Antoine Chaptal – Mende**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur l'ENT du lycée (<https://chaptal.mon-ent-occitanie.fr/>) ou demandé au collège d'origine et adressé **avant le jeudi 11 mai 2023 au plus tard** par mail à :

[sec.scolaritechaptal@ac-montpellier.fr](mailto:sec.scolaritechaptal@ac-montpellier.fr)

**Journée Portes Ouvertes spécifique le : samedi 11 mars 2023.**

Des entretiens auront lieu au Lycée Chaptal **entre le lundi 22 mai et le jeudi 01 Juin 2023.**

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* de la Lozère pour le **vendredi 2 juin 2023 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Arago – Perpignan**

Le formulaire de candidature sera demandé au collège d'origine. Une fois rempli par la famille et visé par le collège d'origine, le dossier devra être déposé en main propre au secrétariat des élèves du Lycée Arago ou être adressé par courrier au :

*Lycée François Arago  
Secrétariat des élèves  
2 avenue du lycée  
BP 60119  
66001 PERPIGNAN*

**Journée Portes Ouvertes spécifique le : samedi 11 février 2023 de 9h à 12h.**

La date limite de réception des dossiers est fixée au **mardi 16 mai 2023.**

**Les dossiers reçus hors délai ne seront pas étudiés.**

Des entretiens auront lieu au Lycée Arago **entre le mardi 23 mai et le mercredi 31 mai 2023.**

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* des Pyrénées Orientales pour le **vendredi 2 juin 2023 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

### **Section ESABAC (préparation du double Bac français-italien)**

- **Lycée Jules Guesde – Montpellier**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : [www.julesguesde.fr](http://www.julesguesde.fr) **avant le vendredi 7 avril 2023** puis adressé **avant le vendredi 14 avril 2023 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde  
Pôle élèves – section ESABAC  
110 avenue de Lodève  
CS 89004  
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

**Journée Portes Ouvertes spécifique à la section ESABAC le mercredi 29 mars 2023 à 14h.**

Des entretiens de motivation et d'évaluation des compétences linguistiques auront lieu au Lycée Jules Guesde **du lundi 15 au mercredi 17 mai 2023** (sur convocation personnelle).

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* de l'Hérault pour le **vendredi 2 juin 2023 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

### **ATTENTION !**

**Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2<sup>nd</sup>e GT, spécifique ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP.**

\* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

\* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

## Seconde Générale et Technologique menant au Baccalauréat Français International (BFI)

Le décret n° 2021-1054 et l'arrêté du 6 août 2021 modifient les dispositions du Code de l'éducation pour la mise en place des classes menant à l'option internationale du baccalauréat intitulée « baccalauréat français international » (BFI). Le Bulletin Officiel N°2 du 13 janvier 2022 fixe les modalités d'accès des élèves aux classes de cycle terminal menant au Baccalauréat Français International.

### **BFI\* Espagnol : Lycée Joffre – Montpellier**

Les candidats devront télécharger le dossier sur le site du lycée à compter mercredi 11 janvier 2023 :

<https://www.lyc-joffre-montpellier.mon-ent-occitanie.fr>

**Une réunion d'information** à l'intention des élèves de troisième et de leurs parents a eu lieu **le mardi 6 décembre 2022 à 18h30 en salle Lumière** au lycée Joffre.

Parallèlement, les chefs d'établissement d'origine établiront la liste des candidats à cette section, avec le nom et le RNE de leur établissement, et l'adresseront accompagnée des dossiers de candidature **pour le mardi 14 février 2023 au plus tard par mail ou par courrier à l'adresse suivante :**

[lycee.joffre@ac-montpellier.fr](mailto:lycee.joffre@ac-montpellier.fr)

*Monsieur le Proviseur du Lycée Joffre - Secrétariat de la scolarité - BFI  
150 allée de la citadelle  
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

Les tests de sélection oraux et écrits auront lieu au Lycée Joffre, sur convocation personnelle et présentation de la carte d'identité **le mercredi 15 mars 2023 en salles E100 et E105.**

**08h00-12h00 : Entretien (oral) pour les élèves de 3<sup>ème</sup> section OIB du Collège Joffre**

**13h00-14h30 : Ecrit pour tous les élèves, salle EUREKA**

**15h00-18h30 : Entretien (oral) pour les élèves de 3<sup>ème</sup> hors section OIB du Collège Joffre, salles E100 et E105**

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* de l'Hérault **pour le vendredi 2 juin 2023 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

**Attention, l'internat du lycée n'accueille pas les élèves du secondaire.**

### **BFI\* Anglo-Américain / Chinois / Arabe : Lycée J. Guesde – Montpellier**

La fiche d'inscription aux tests sera téléchargée sur le site du lycée : [www.julesguesde.fr](http://www.julesguesde.fr) **avant le vendredi 17 mars 2023** et le dossier d'inscription sera retourné avant le **vendredi 31 mars 2023 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde – Pôle élèves – Sections Internationales  
110 avenue de Lodève - CS 89004  
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

**Journée Portes Ouvertes spécifique le mercredi 29 mars 2023 à 14h.**

Les tests de sélection écrits (pour tous les candidats) puis oraux (candidats admissibles seulement), auront lieu au Lycée Jules Guesde sur convocation personnelle.

- **Tests écrits : mercredi 5 avril 2023 à 13h30**
- **Tests oraux : du lundi 15 au mercredi 17 mai 2023**

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* de l'Hérault **pour le vendredi 2 juin 2023 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

**ATTENTION ! Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2<sup>nde</sup> GT, spécifique ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP.**

\* BFI : Baccalauréat Français International

## **Seconde Spécifique à horaires aménagés Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse Lycée Georges Clémenceau - Montpellier**

### **A. Candidatures des élèves extérieurs au Conservatoire à Rayonnement Régional :**

#### **1) Faire une pré-inscription en ligne**

A partir du lundi 16 janvier et jusqu'au lundi 6 mars 2023

Via ce lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pre-inscription-cursus-s2tmd-mtp>

#### **2) Passer un concours d'entrée :**

**Le samedi 25 mars 2023 (Musique) et samedi 1er avril 2023 (Danse).**

Les candidats apporteront le jour-même les copies des bulletins scolaires de l'année en cours.

Pour les danseurs, un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la danse devra également être présenté.

### **B. Les candidatures des élèves déjà inscrits au Conservatoire à Rayonnement Régional :**

Ces élèves déjà inscrits au CRR\* sont dispensés du concours d'entrée.

Ils devront télécharger le bulletin d'inscription sur le site internet du CRR :

<https://conservatoire.montpellier3m.fr/articles/inscription> à partir du **16 janvier 2023** et le retourner complété et accompagné des copies des bulletins scolaires de l'année en cours ainsi que d'une enveloppe timbrée **avant le samedi 4 mars 2023**.

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN\* de l'Hérault pour le **vendredi 2 juin 2023**.

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN\* à l'issue des procédures générales d'affectation.

### **ATTENTION !**

***Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2<sup>de</sup> GT, spécifique ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP.***

\* CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional

\* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

\* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

## **Brevet des Métiers d'Art (BMA)**

Le Décret 2011-1029 du 26 août 2011, publié au BO-MEN du 29 septembre 2011, modifie le code de l'éducation (partie réglementaire) et précise notamment les conditions de recrutement en 1<sup>ère</sup> année de BMA.

- **BMA Ébéniste** : *Lycée Polyvalent C. Gide – UZÈS*
- **BMA Arts graphiques option A Signalétique** : *Lycée Professionnel F. Mistral – NIMES*
- **BMA Arts graphiques option B Décors peints** : *Lycée Professionnel F. Léger – BÉDARIEUX*
- **BMA Technicien en facture instrumentale** : *Lycée Professionnel F. Léger – BÉDARIEUX*

Les candidats devront télécharger le dossier de candidature sur le site des lycées souhaités courant mars.

Le dossier complet sera ensuite à déposer auprès de l'établissement dans lequel le candidat souhaite s'inscrire en respectant les dates indiquées par l'établissement concerné.

Il comprendra :

- la fiche de candidature
- les résultats scolaires des 2 dernières années
- des travaux personnels, si l'établissement le juge nécessaire (se renseigner auprès de l'établissement)

Chaque dossier sera soumis à l'appréciation d'une commission présidée par le chef d'établissement ou son représentant et composée de professeurs enseignant dans ce cycle d'études et d'un conseiller de l'enseignement technologique. La décision d'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition de la commission.

Les résultats de la commission seront **transmis à la DRAIO de Montpellier** par courriel **pour le vendredi 2 juin 2023** ([draio-affectation@ac-montpellier.fr](mailto:draio-affectation@ac-montpellier.fr)).

**FICHE DE LIAISON DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'ORIGINE**

**NOM DE L'ELEVE :**

Prénom

G ☐ F ☐

Date de naissance :          
jour mois année

Établissement fréquenté en 2020 – 2021 :

Nom :

Ville :

Classe :

Cachet de l'établissement d'accueil :

**SPÉCIALITÉ** de 2<sup>nde</sup> Professionnelle ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP sur laquelle porte cet avis :

**AVIS** porté par le chef d'établissement d'accueil pour la spécialité ci-dessus :

**COTATION** de l'avis du chef d'établissement d'accueil :

RÉSERVÉ ☐

SANS OPPOSITION ☐

FAVORABLE ☐

TRÈS FAVORABLE ☐

Date :

Signature du chef de l'établissement d'accueil :